



Ottawa, le 9 avril 2004

AVIS DES DOUANES N-564

Alcool dénaturé et alcool spécialement dénaturé – Échantillonneur choisi pour les régions du Nord de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique

1. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a choisi un échantillonneur pour les régions du Nord de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique. Il prélèvera des échantillons dans les expéditions d'alcool dénaturé et d'alcool spécialement dénaturé qui sont importées dans des conteneurs de 100 litres et plus.

2. Cet avis fait suite à l'Avis des douanes N-521, *Alcool dénaturé et alcool spécialement dénaturé – Loi de 2001 sur l'accise et l'Initiative d'échantillonnage des importations commerciales (IEIC)*, du 1er juillet 2003, qui annonçait la mise en place d'un échantillonneur dans la région du Sud de l'Ontario.

3. Cet avis fait également suite à l'Avis des douanes N-492, *Échantillonnage de l'alcool dénaturé et de l'alcool spécialement dénaturé – Initiative d'échantillonnage des importations commerciales (IEIC)*, du 7 janvier 2003. Celui-ci annonçait la mise en œuvre du nouveau programme d'échantillonnage, à compter du 15 janvier 2003, et invitait les clients à communiquer avec leur bureau de douane pour obtenir des renseignements sur les échantillonneurs.

4. À compter du 30 avril 2004, Intertek Caleb Brett fournira les services d'échantillonnage aux régions du Nord de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique. On peut le joindre à l'un des numéros suivants :

Région	Numéro de téléphone cellulaire	Numéro Principal
Nord de l'Ontario (Prescott)	(613) 213-4312 ou (613) 924-9618	(905) 529-0090
Prairie (Winnipeg et Emerson)		(905) 529-0090
Pacifique (Pacific Highway)		(905) 529-0090

5. En vertu de l'article 68 de la *Loi de 2001 sur l'accise*, les clients doivent permettre l'accès à leurs expéditions pour qu'on y effectue des tests et des prélèvements d'échantillons.

6. La sélection des expéditions aux fins d'échantillonnage est fondée sur le risque. Afin d'éviter tout retard inutile, les clients devraient informer l'échantillonneur au moins deux heures à l'avance de l'heure d'arrivée prévue de leur expédition.

Pour en savoir plus

7. Pour obtenir plus de renseignements sur l'Initiative d'échantillonnage des importations commerciales, communiquez avec la personne suivante :

Paul M. Henri
Agent principal de programme/projet
Initiative d'échantillonnage des importations
commerciales
Agence des services frontaliers du Canada
Place Killeany
150, rue Isabella, 10e étage
Ottawa ON K1A 0L5

N° de téléphone : (613) 954-6931
N° de télécopieur : (613) 952-4074
Courriel : Paul.Henry@ccra-adrc.gc.ca

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada